Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212201107-20251212-1112202504-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN
LE 11 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
10	14	13

Date de la Convocation
1er décembre 2025

L'an deux mil-vingt-cinq, le onze-décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC, la Maire.

Présents : Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Willy LE GOURRIEREC, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Cyril LE QUERREC, Valérie HEUZÉ

Excusée : Isabelle RIOU (procuration à Karine THOMAS), Mickaël SADOU (procuration à Fabrice BOURLIER), Isabelle L'ANTHOËN (procuration à Cyril LE QUERREC)

Absent : Anthony PÉRON

Secrétaire de séance : Fabrice BOURLIER

Ecole Ste Marie - Participation enseignement bilingue

Madame la Maire rappelle qu'une délibération a déjà été prise le 16 octobre dernier concernant la participation des enfants de Lanmérin scolarisés à l'Ecole Ste Marie de Rospez, le Conseil Municipal avait décidé de verser la somme de 3 300 € au titre de l'année 2024/2025 correspondant à 11 enfants. Or, concernant un enseignement bilingue, ce n'est plus 11 mais 15 enfants qui sont concernés. La participation par enfant est de 300 €, il reste donc à régler la somme de 300 € X 4 enfants = 1 200 €.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE de verser 1 200 € à l'Ecole Ste Marie pour les 4 enfants non comptabilisés antérieurement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le secrétaire de séance
Fabrice BOURLIER

La Maire
Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMÉRIN 22300

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 12 décembre 2025.
Affiché le 12 décembre 2025